

Commune de Mazé-Milon - Plan Local d'Urbanisme

Compte-rendu de Réunion

Le 27-03-2021 à 10h00

Atelier participatif sur la biodiversité

Étaient présents à cette réunion :

PARTICIPANTS :

LOISEL Christian
PARIS Dominique
GATINEAU Jean-Michel
GATINEAU Martine
HUET Claude
SAUDUBOIS José
PAUGAM Françoise
BRIOUDE Rodolphe
DUPONT Christophe
PEDROT Alexis

ELUS :

POT Christophe
PORCHER Éric
CHAMPION Francis
PEANT Nathalie

TECHNICIENS :

OGERON Marie-Claire
MATTEI Michel
RIOCHET Quentin

Introduction

Cet atelier de réflexion sur le sujet de la Biodiversité s'inscrit dans le cadre de la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), selon les modalités de concertation fixées dans le cadre de la délibération du conseil municipal, relative au lancement de la révision du PLU (délibération du 4 février 2019).

Le but de cet atelier est de réfléchir, avec la quinzaine de résidents volontaires présente (sélectionnés sur inscription : élus communaux, membres d'associations, simples résidents, etc.), aux grands enjeux du territoire communal en termes de biodiversité ainsi qu'aux principaux objectifs à inscrire sur le sujet, dans le cadre du PADD.

Cet atelier s'organise en trois grandes parties (cf : présentation de l'atelier en pièce jointe) :

- Présentation de M. RIOCHET et M. MATTEI de la procédure de révision d'un Plan Local d'Urbanisme et des notions de « Biodiversité » et « Trame Verte et Bleue » ;
- Réflexion en groupes (3 groupes) sur les enjeux de la Biodiversité à Mazé-Milon et les objectifs (solutions) à se fixer dans le cadre du PADD.
- Un temps de restitution de chacun de ces groupes de travail, autour d'une carte élaborée par leur soin.

Ce présent compte-rendu tente de retranscrire de manière synthétique les éléments abordés lors de la restitution de ces 3 groupes de travail.

Restitution du groupe 1

- Secteur de la Grenouillerie : depuis 2009, la ville de Mazé-Milon travaille en collaboration avec la LPO sur cette zone humide, devenue « Refuge collectivité LPO » en 2011 par signature d'une convention. Le but d'un refuge est de préserver la nature et d'améliorer la biodiversité. La commune de Mazé-Milon est propriétaire de ce site.
- Le bois des Valinières : son ouverture au public est un sujet intéressant. Toutefois, des espaces devront être préservés de toute fréquentation.
- Importante sensibilisation à engager au niveau communal sur le sujet de la biodiversité. La proximité entre le bois des Valinières et les écoles est un atout. Des parcours pédagogiques pourraient être envisagés ;
- Quelques mares sont présentes sur le territoire communal.
- Importance de la perméabilité des clôtures aux passages de la petite faune dans les nouveaux aménagements.
- Les acteurs économiques du territoire (entreprises, exploitants agricoles, etc.) ont aussi leur rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité.
- La question foncière est importante pour protéger la biodiversité : des associations pourraient acheter des parcelles nécessaires au bon fonctionnement de la biodiversité ; amène à la question de l'indemnisation des propriétaires par rapport à la perte de valeur économique (mais pas écologique) de leur terrain > un diagnostic de chaque dent creuse dans les espaces urbanisés pourrait être mené pour l'analyse de leur rôle dans le bon fonctionnement de la Trame Verte et Bleue. Dans tous les cas, si des parcelles en dents creuses sont désignées inconstructibles, il est nécessaire de trouver les bons arguments.
- Concernant l'activité agricole, attention à la monoculture. Il est nécessaire de favoriser la venue sur le territoire de nouveaux exploitants pour une diversité des cultures. Par ailleurs, la densité des haies sur le territoire reste faible. Des bandes enherbées pourraient être mises en place autour des parcelles agricoles, favorisant ainsi le déplacement des espèces.

Restitution du groupe 2

- Grande importance de la préservation des Zones humides sur le territoire ;
- La forêt de Fontaine-Milon est un élément important de nature et de découverte de la nature, avec ses sentiers pédestres.
- Vrai dysfonctionnement de la Trame Verte et Bleue sur un axe Nord/Sud sur le territoire de la commune.
- La Trame Verte et Bleu de l'Authion et du Couasnon doit être préservée, notamment les haies de bonne qualité. Des arbres pourraient d'ailleurs être replantés le long de ces cours d'eau pour améliorer le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue.
- La grande surface enherbée située à l'avant du Super U pose question. Celle-ci pourraient être le support d'aménagements favorables à la biodiversité et pourrait être un support à l'intégration de ce bâtiment dans le paysage.
- Une Trame Verte et Bleue pourrait être imaginée à l'échelle du bourg.

Restitution du groupe 3

- La commune de Mazé-Milon n'est plus vraiment une commune rurale. Les habitants sont plutôt des urbains. Une densité importante doit être imposée aux nouveaux quartiers. Pourquoi ne pas construire plus en hauteur ? Il est important que des espaces communs de nature puissent s'organiser afin que les habitants en profitent.
- Les déplacements domicile/travail posent question. Il y a souvent une personne par voiture. Les espaces commerciaux du Super U sont déjà très urbanisés. Ne pourraient-ils pas profiter de ces espaces pour y organiser du covoiturage ? Les déplacements à Mazé-Milon doivent être plus doux, la majorité des habitants est à moins de 3km du centre-bourg.
- Avant d'envisager des solutions pour recréer de la nature, n'aurait-il pas été nécessaire d'anticiper sa destruction. Attention à l'artificialisation des solutions (haies champêtres pas forcément linéaires, hôtels à insectes, etc.)
- Attention à la plantation d'espèce non locales susceptibles d'attirer des nuisibles. Pourquoi un jardin méditerranéen à Mazé-Milon ?
- Les espaces urbanisés autour de la départementale représentent une coupure très forte de la Trame Verte et Bleue. Face à ce constat, il est important que la partie Sud de la commune puisse être préservée pour son rôle important dans le déplacement Est/Ouest des espèces. L'autoroute représente également une coupure franche de la Trame Verte et Bleue.
- Attention aux déplacements des chauves-souris sur la partie Nord du territoire, entre Cornillé, Milon et notamment le clocher de Milon. La trame noire doit être prise en compte dans le PLU.



Ce compte rendu a été rédigé par M. RIOCHET, Chef de Projets Urbaniste, et validé par M. POT maire de Mazé-Milon.

*M. POT
Maire de Mazé-Milon*